

Ecole de la Barantonnerie
Procès-verbal du Conseil d'école du 1^{er} trimestre
Mardi 3 novembre 2020 – Visio conférence

Présents,
Enseignants

Mme Parisot	Directrice, classe de CM1
Mme Wantiez	Adjointe classe CP
Mme Deperraz	Remplaçante de Monsieur Hotoïan - Adjointe classe CP/CE1
Mme Nestile	Adjointe classe CE1/CE2
M.Bullou	Adjoint classe CE2
M.Liévin	Adjoint classe CM1-CM2
Mme Guillemot	Adjointe classe CM2

Municipalité

M. Bax De Keating	Maire
Mme Lahitte	Adjointe aux affaires scolaires et à la petite enfance

Représentants des parents d'élèves

Mme Gorhy	Représentante de parents d'élèves titulaire
Mme Mateus Denoyelle	Représentante de parents d'élèves titulaire
Mme Perrier	Représentante de parents d'élèves titulaire
Mme Hernandez	Représentante de parents d'élèves titulaire
Mme Desloges	Représentante de parents d'élèves titulaire
M.Friederici	Représentant de parents d'élèves titulaire
Mme Vitroly	Représentante de parents d'élèves titulaire

Absents Excusés

M.Rennesson	Inspecteur de l'Education Nationale
M.Dupuy	DDEN
Mme Leterme	Adjointe classe CM1 décharge direction

Ordre du jour

1. Présentation du nouveau conseil d'école
2. Elections des représentants de parents d'élèves
3. Conseil d'école : composition et compétences
4. Rentrée 2020 : structure, effectifs, organisation
5. Règlement intérieur de l'école
6. Protocole COVID : mise en œuvre au sein de l'école
7. Evaluations nationales CP-CE1
8. Aide aux élèves en difficulté / RASED
9. Actions pédagogiques et projets
10. EPS
11. Points mairie :
Budget municipal : travaux réalisés
Circulation des voitures rue du Bien Aller/ Accueil des élèves le matin
Plateforme de soutien scolaire
12. Dates de l'année

1. Présentation de chacun

Ouverture de la séance à 18h

Mme Céline Wantiez est nommée secrétaire de séance.

Mme Céline Leterme assure la décharge de Mme Parisot tous les vendredis.

2. Elections des représentants de parents d'élèves

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu vendredi 9 octobre.

Le matériel de vote par correspondance a été distribué aux familles vendredi 2 octobre par le biais du cahier de liaison ou par voie postale pour les parents séparés.

Sur 321 électeurs il y a eu 201 votants, 194 suffrages exprimés (7 bulletins nuls ou blancs) soit 62,62 % des parents qui ont voté (54,31 % l'année précédente).

Sont élus pour l'année scolaire 2020/2021

Titulaires :

FCPE : Mme Hernandez – Mme Desloges - M. Friederici - Mme Vitroly

PEEP : Mme Gorhy –Mme Mateus Denoyelle- Mme Perrier

3. Le conseil d'école : composition et compétences

Présentation, compétences

- Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école : établit son mode de fonctionnement, établit son règlement intérieur et notamment les modalités des délibérations
- Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école
- Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.
- Il est associé à l'élaboration du projet d'école
- Il adopte le projet d'école.
- Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants, les activités pédagogiques complémentaires... -
- Il donne son avis sur l'utilisation des locaux scolaires.
- Il doit être informé : - du principe du choix des matériels ou des livres - de l'organisation des activités pédagogiques complémentaires - de l'organisation des rencontres parents / enseignants

Etablissement du règlement intérieur du conseil d'école.

- En session ordinaire, il se réunit une fois par trimestre soit 3 fois dans l'année
- En session extraordinaire, il peut être convoqué à la demande de la directrice, du Maire ou de plus de la moitié de ses membres.
- Vote : à main levée sauf si une personne demande un vote à bulletin secret.
- Ordre du jour : il est arrêté par la directrice après examen des propositions qui lui sont adressées à l'écrit par les membres du conseil d'école au moins une semaine avant chaque réunion.
- Pour la partie pédagogique du projet d'école, le conseil d'école ne statue que sur proposition des équipes pédagogiques.
- Au sujet des questions diverses, il n'y en a pas à l'ordre du jour d'un conseil d'école. Il est demandé à tous les membres du conseil d'école de respecter un délai minimum entre l'inscription d'un thème et sa discussion afin qu'il soit possible de réunir une documentation qui permette de débattre de manière constructive.
- A l'issue de chaque conseil d'école, un procès-verbal est établi par la directrice qui le signe ainsi que le secrétaire de séance. Un exemplaire est affiché, des exemplaires sont transmis à l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription, au maire et aux fédérations de parents d'élèves élus.

Le conseil d'école : composition

De droit :

- Le directeur/la directrice de l'école (président(e) du conseil d'école,
- L'ensemble de l'équipe pédagogique,
- Les membres du réseau d'aide spécialisée,
- Les représentants de parents d'élèves titulaires,
- Le Maire et/ou un représentant de la municipalité,

- L'Inspecteur de l'Education nationale,
- Le Délégué Départemental de l'Education nationale.

Il est admis que tous les représentants de la liste pourront siéger au conseil d'école. Cependant en cas de délibération et de vote, **seuls les titulaires seront appelés à s'exprimer.**

Peuvent siéger **avec voix consultatives** : le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, les intervenants dans l'école et les représentants de parents suppléants.

4 – Rentrée 2020 : structure, effectifs, organisation

193 élèves sont inscrits et répartis sur sept classes.

CP	28 élèves	CM1	30 élèves
CP-CE1	5+20 =25 élèves	CM1-CM2	14+12=26 élèves
CE2	28 élèves	CM2	31 élèves
CE1-CE2	20+5= 25 élèves		

Madame Lahitte, Madame Tronel (directrice de l'école des platanes) et Madame Parisot doivent se réunir afin d'établir une première prévision des effectifs pour la rentrée 2021.

Monsieur Bax De Keating précise que la sectorisation scolaire sera étudiée pour tenir compte des constructions de logements à venir et harmoniser les répartitions d'élèves sur les deux écoles.

5 – Règlement intérieur de l'école

Le Conseil d'Ecole adopte à l'unanimité le règlement intérieur élaboré par l'équipe enseignante sur la base du « Règlement type des écoles maternelles et élémentaire du département des Yvelines ».

6 – Protocole COVID : mise en œuvre au sein de l'école

Le protocole sanitaire des écoles est renforcé depuis le 2 novembre 2020.

- Les élèves sont accueillis dans les classes le matin à partir de 8h20 et les sorties sont organisées en deux points différents à 16h30 (rue du Bien Aller et Petite rue Verte)
- Les passages aux toilettes, les temps et lieux de récréation sont adaptés afin d'éviter au maximum le brassage des groupes.
Remarque : Le manque de papier dans les toilettes semble rapporté par certains élèves. Les stocks sont régulièrement vérifiés et réapprovisionnés néanmoins Madame Parisot transmettra l'information au personnel concerné.
- Les classes sont aérées régulièrement.
- Les séances de sport au gymnase sont maintenues. Les élèves n'utilisent pas les vestiaires et se lavent les mains avant et après la séance.
- Les séances de natation sont maintenues. Les élèves doivent se savonner avant l'entrée sur le bassin et se rincer en sortant.
- Le port du masque est obligatoire pour les élèves à partir du CP.
Les parents s'interrogent sur les réactions des élèves quant au port du masque. Les enseignants précisent que les enfants s'adaptent bien et qu'aucune difficulté n'est à signaler à ce jour. Une attention particulière est portée aux élèves présentant une pathologie type asthme. La dispense du port du masque pour un enfant ne peut être admise qu'en cas de pathologie avérée et sur avis du médecin référent.

Madame Parisot rappelle à cette occasion que si un élève a un problème de santé qui nécessite une prise de médicaments sur le temps scolaire, il est indispensable de rédiger un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** Après consultation auprès du médecin traitant, la famille adresse le PAI directement au CMS (Centre Médico Scolaire) situé à Rambouillet. Le PAI est signé par le médecin scolaire puis transmis au directeur d'école. Une information doit être faite à la mairie lorsque l'enfant fréquente la cantine ou le centre de loisirs.

Cas COVID avéré

En cas de cas positif COVID, la directrice suit un protocole strict en informant la hiérarchie qui prend contact avec l'ARS. Une liste des cas contacts est constituée et les familles concernées sont prévenues de la conduite à tenir.

7 – Evaluations nationales CP-CE1

Evaluations nationales

Des Evaluations Nationales proposées aux élèves de CP et CE1 ont été passées entre le 14 et le 25 septembre. Elles étaient identiques à celles proposées en septembre 2019. Elles comprenaient deux séquences de Maths et trois séquences de Français. Pour les CE1, la dernière séquence de Français était une séquence de lecture orale. En fin de livret, s'ajoutait un questionnaire portant sur la période du premier confinement. On demandait aux enfants les outils qu'ils avaient utilisés pour travailler à la maison et leur ressenti durant cette période (ce qu'ils avaient aimé et ce qui leur avait manqué). Les résultats de ces évaluations ont été transmis aux familles avant les vacances de Toussaint. Les familles des élèves qui nécessitent un accompagnement personnalisé ont été ou seront reçues par les enseignants.

Les parents s'interrogent sur les effets du confinement sur le niveau scolaire des élèves. Il est difficile d'évaluer l'impact de cette période sur le niveau des élèves. L'équipe enseignante relève en revanche que les enfants ont montré beaucoup de satisfaction à retrouver l'école et les camarades. Un effort particulier a été engagé pour les aider à retrouver des habitudes régulières de travail et se remettre dans leur rôle d'élèves.

L'équipe pédagogique a fait le choix en première partie d'année de cibler les séances d'APC (Aides pédagogiques complémentaires) sur le cycle II. Les élèves de CP et CE1 encore fragiles en lecture, écriture et/ou mathématiques ont été aidés en petits groupes par tous les enseignants pour consolider les bases des apprentissages fondamentaux. A compter de novembre, tous les élèves des deux cycles qui présentent des besoins spécifiques bénéficieront de cette aide.

Evaluations continues : mise en place du LSU Livret scolaire unique du CP à la 3è

Le LSU mis en place cette année sera consultable en ligne, mais une version papier sera également remise aux familles pour signature.

Il y aura deux livrets semestriels, le premier en janvier et le second en juin.

8 - Aide aux élèves en difficulté/ Rased

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficultés

Mesdames Mailler, Dudrat et Warnier s'excusent de ne pouvoir être présentes pour présenter l'antenne du Perray-en-Yvelines

- Le RASED est placé sous la responsabilité de M. Rennesson IEN de la circonscription de Chevreuse
- Les collègues de l'antenne du Perray-en-Yvelines interviennent sur quatre communes : les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom et le Mesnil Saint-Denis. (Soit 10 écoles)
- Le personnel de cette antenne :
 - Mme WARNIER Bénédicte, enseignante spécialisée chargée des aides à dominante pédagogique
 - Aider l'élève à apprendre à apprendre
 - Mme DUDRAT Isabelle, enseignante spécialisée chargée des aides à dominante relationnelle
 - Aider l'enfant à devenir élève
 - Mme THIBAUT-MAILLIER Florence, psychologue de l'E.N.
 - Aider à comprendre les difficultés d'un enfant et contribuer à faire évoluer la situation.Mme Thibault-Mailler peut être amenée à formuler des conseils de consultation spécialisée. Elle contribue à l'accueil des élèves en situation de handicap et à l'élaboration de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Ces personnes sont membres des équipes pédagogiques des écoles dans lesquelles elles interviennent

- Les aides spécialisées viennent en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et de remédier aux difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement, qui résistent aux aides apportées par les enseignants en classe. Elles peuvent être sollicitées par l'enseignant, les parents ou l'élève.

En fonction de l'analyse qu'elle fait de chaque demande, l'équipe du RASED se donne pour objectif d'apporter une réponse spécifique, ciblée, mise en œuvre par l'une des spécialités, parfois deux.
- L'enfant participe à une ou plusieurs séances hebdomadaires, seul ou en petit groupe selon la nature de l'aide.
- Des bilans réguliers sont effectués avec les parents, les enseignants et le Rased afin d'évaluer les effets de l'aide et éventuellement modifier le projet initial.
- La psychologue et les enseignantes spécialisées du RASED contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre des PPRE (plan personnalisé de réussite éducative) et PAP (plan d'accompagnement personnalisé).
- La plaquette du RASED est à disposition des familles.

- L'équipe du RASED est joignable :
Ecole des Platanes, 3 rue des Lauriers 78610 Le Perray en Yvelines
01 30 46 33 30
rasedleperray@gmail.com

9 – Actions pédagogiques et projets

Projets annuels

- Liaison maternelle/CP
La classe de CP a commencé une correspondance avec la classe 7 du Pont Marquant. Les deux classes échangent sur la vie de classe et le projet se terminera par une lecture des CP en direction des élèves de grande section. L'année dernière, cette lecture n'a pu être organisée et les enseignantes réfléchissent à une autre manière de proposer ce projet qui motive les élèves de Grande Section à venir en CP et qui valorise le travail des CP.
- Liaison CM2/6^{ème} :
Pour le moment aucune liaison n'est mise en place car la réunion au collège n'a pas eu lieu et les contraintes de début d'année ont obligé les enseignants de l'école comme du collège à mettre leurs efforts dans d'autres domaines. Si cette liaison peut avoir lieu elle se fera comme d'habitude mais si cela ne devait pas se faire, les enseignants(es) proposeraient comme l'année dernière une visite virtuelle commentée du collège et un moment de questions/réponses entre les élèves de CM2 et les sixièmes actuels, par visio-conférence.
- Classe de découverte
Compte tenu du contexte COVID et aux incertitudes liées à la crise sanitaire, il n'y aura pas de classe de découverte cette année.
- Projet théâtre et musique
Toutes les classes de l'école étaient engagées l'année dernière dans un projet musical et théâtral en co-intervention avec Simon Bolzinger, dumiste (diplôme Universitaire de musicien intervenant) du conservatoire de Rambouillet et Emmanuelle Goupi comédienne. Ce projet n'a pu aboutir dans le contexte particulier de l'année scolaire passée.
L'équipe enseignante, en accord avec Simon Bolzinger et Emmanuelle Goupi, a pour projet de reconduire un travail en partenariat mais dans une forme nouvelle.
 - 6 interventions « musique » avec Simon dans chaque classe : 5 séances de création de chanson - écriture des paroles et mise en musique- et une séance d'enregistrement de l'œuvre créée.
 - Puis participation de chaque classe à un travail théâtral de mise en scène de la chanson sur des thématiques diverses (masques, costumes, mimes...)
 - Le protocole sanitaire actuel et les incertitudes liées au contexte de crise ne permettant pas de prévoir une représentation publique du travail des élèves, chaque classe serait filmée à l'issue du travail mené afin de créer un document vidéo unique qui serait ensuite transmis aux élèves et leurs familles.
 Dans le cadre du protocole sanitaire actuellement durci, le projet est momentanément suspendu.
- Autres projets
L'équipe enseignante ne pouvant se projeter actuellement au vu des contraintes liées au contexte sanitaire, toutes les activités et ateliers habituellement organisés dans l'école (fête de l'école, semaine du goût, semaine bleue...) sont annulés ou reportés à une date indéterminée à ce jour.

10 – EPS

Piscine

Il n'y a pas eu de changements dans l'organisation des séances de natation cette année. L'école a conservé tous ses créneaux pour toutes les classes, à savoir une séance de natation hebdomadaire de 30 minutes avec intervention d'un maître-nageur ou en co-intervention maître-nageur/enseignant.

Suite aux modifications du protocole sanitaire à compter du 2 novembre, l'équipe enseignante étudie la possibilité de proposer des séances de natation scolaire une semaine sur deux pour chaque classe afin :

- De limiter le nombre d'élèves dans les groupes répartis dans les bassins et lignes d'eau
- De respecter strictement les distanciations sociales dans le car et dans les vestiaires

Rencontres USEP

Chaque classe est inscrite à des rencontres interclasses pour cette année scolaire. Toutes les classes ont participé à la randonnée pédestre au début du mois d'octobre. D'autres moments sportifs sont prévus pour cette année scolaire et seront adaptés aux contraintes du protocole sanitaire en vigueur.

EPS

Les élèves bénéficient de séances d'EPS encadrées conjointement par les enseignants et Monsieur Xavier Leveillé dans le gymnase Petite rue verte et ponctuellement dans l'ancien gymnase rue des Lauriers. Monsieur Leveillé succède à Monsieur Patrick Lozac'h qui a pris sa retraite. Les enseignants apprécient son arrivée et les nouvelles activités prévues dans le projet EPS.

11 –Points mairie

Travaux réalisés

Le budget alloué aux écoles est voté annuellement.

Pour l'année scolaire 2019-2020 le budget investissement a permis à l'école de la Barantonnerie :

- L'équipement d'un TBI + ordinateur pour la classe de M. Bullou
- L'équipement de nouveaux meubles (tables et chaises enfants de hauteur ajustable) dans la classe de M. Hotoïan
- L'équipement de deux armoires fermant à clé dans le bureau de direction
- L'installation de panneaux muraux en liège permettant un affichage propre et pratique sans endommager les peintures sur les murs extérieurs des classes
- La remise en peinture des toilettes enfants
- La remise en état et en peinture des bancs de la cour

Mme Parisot remercie la municipalité ainsi que les personnels des services techniques pour leur diligence à répondre aux besoins de l'école et leur engagement qui permet à tous, enfants et adultes, une rentrée et une année scolaire dans les conditions les plus confortables qui soient.

Circulation rue du Bien Aller et accueil des élèves le matin

Les parents d'élèves souhaitent l'ouverture de l'école à 8h15 sous la surveillance d'animateurs, à titre gracieux ou avec participation financière modique. Les parents soulignent :

- La difficulté pour trouver une place de stationnement aux abords de l'école maternelle du Pont Marquant et de l'école de la Barantonnerie
- La longueur du feu rouge au carrefour de la Petite rue Verte qui occasionne des bouchons
- La difficulté pour arriver à l'heure à l'école élémentaire lorsqu'il faut par ailleurs accompagner un deuxième enfant en maternelle.

Monsieur Bax De Keating explique que les animateurs présents à l'école ont sous leur responsabilité les enfants inscrits et présents à l'accueil du matin. Aucun enfant ne peut plus être pris en charge par le centre après 8h15. Les enseignants prennent leur service à 8h20, horaire voté au règlement intérieur de l'école. Se pose donc le problème de responsabilité pour une prise en charge des élèves venant de chez eux, entre 8h15 et 8h20.

Monsieur Bax De Keating étudie cette question ainsi que le problème de fluidité de la circulation (temporisation du feu au carrefour). Une réponse sera apportée aux familles ultérieurement.

Site de soutien scolaire

Maxicours est la plateforme choisie par la municipalité pour proposer un soutien scolaire aux élèves qui en auront besoin, du CP à la terminale. Cette plateforme entièrement gratuite pour les familles, aura pour objectif d'apporter un complément pédagogique au travers de contenus variés et conformes aux programmes officiels de l'Education nationale. Les parents disposeront d'un accès pour choisir les supports et exercices en fonction des besoins de leur(s) enfant(s). Les enseignants pourront également disposer d'un accès aux exercices et pages des élèves. Il sera proposé aux enfants une aide pour s'approprier cet outil.

Les parents d'élèves élus soulignent l'intérêt du projet et proposent de relayer l'information auprès des familles.

Monsieur Bax De Keating précise que reste à étudier la question de l'équipement des familles qui ne disposeraient pas du matériel informatique adéquat pour permettre aux élèves d'accéder à l'application.

Madame Parisot rappelle, que pendant le confinement, même si tous les élèves ont pu bénéficier de la continuité pédagogique proposée par l'école, certains parents ont souligné le problème de l'équipement informatique unique (et parfois insuffisant) à partager entre les membres d'une même famille.

12 – Dates de l'année

- Dates des prochains conseils d'école :
Vendredi 05 mars 2021 à 18h
Vendredi 18 juin 2021 à 18h

Clôture de la séance à 20h15.

Présidente du Conseil d'Ecole
Véronique Parisot

Secrétaire de séance
Céline Wantiez